# **ACTIVITÉS SPORTIVES**

# **COMMISSION DES TERRAINS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Jeudi 27 Février 2020

Présents: MM. RIPPERT (Président), BERTHELOT, LECELLIER, LOPEZ, BOUVERAT,

CORBIERE.

Excusé: M. CAZEAUX.

#### MAIRIE à CDTIS.

**ENTRAIGUES**: La Mairie (ainsi que le club US ENTRAIGUES) nous informe de la fin des travaux de sécurisation d'accès au stade NARDINI 2.

#### CDTIS à MAIRIE.

**BOLLENE**: Rapport du contrôle d'éclairage du stade BACCONNIER.

#### CDTIS à CRTIS.

Rapport de visite du stade Simon BARBIER de MAUSSANE NNI: 130580101.

Demande de classement de l'éclairage du stade BACCONNIER de BOLLENE NNI : 840190401.

## **CONTACTS TELEPHONIQUES.**

**AVIGNON**: Report à une date ultérieure du contrôle de classement du stade MANEN dans l'attente de la pose du tunnel de protection.

### **DIVERS - INFORMATION**

**BEAUMES DE VENISE**: Le club l'ETOILE D'AUBUNE nous transmet un projet de plan des nouveaux vestiaires.

\*\*\*\*

# RAPPEL: IL EST IMPERATIF QUE LA ZONE TECHNIQUE DEVANT LES BANCS DE TOUCHE SOIT TRACEE EN POINTILLEE (DISTANCE A 1M DE LA LIGNE DE TOUCHE)

Président : M. Etienne RIPPERT Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT